

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 250025

SEANCE DU 7 AVRIL 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de : Gérard POUJADE , maire	Date de la convocation	01/04/2025
	Mise en ligne de la délibération	09/04/2025
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice. Constatant que le compte administratif fait apparaître :	Nombre de membres en exercice :	19
	Nombre de membres présents :	16
	Nombre de suffrages exprimés :	19
>> un excédent de fonctionnement de :	313 500,42 €	VOTES : Contre 0 Pour 19 Abstention 0
>> un déficit de fonctionnement de :		

DECIDE :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 :

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	115 152,14 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	198 348,28 €
Ligne 002 du compte administratif	
C - Résultat à affecter	313 500,42 €
<i>c'est-à-dire A-B (hors restes à réaliser)</i>	
<i>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	6 196,85 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	39 638,00 €
Excédent de financement (1) (Subventions)	
Résultat de la section d'investissement	- 33 441,15 €
Besoin de financement F = D+ E	33 441,15 €
AFFECTATION = C = G+H	313 500,42 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum la couverture du besoin de financement F	33 441,15 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	280 059,27 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	- €

(1) Indiquer l'origine : emprunt, subvention ou autofinancement

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) en ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 7 avril 2025

Le Maire, Gérard **POUJADE**La secrétaire de séance, Stéphanie **ALVERNHE**


